

L'an mil huit cent trente deux le six mai à dix heures du matin,
 Nous maire de la commune de Combiers canton de La Palisse,
 arrondissement d'Angoulême département de la Charente Saumur igne,
 ayant convoqué notre conseil municipal, en vertu de la lettre de
 M^r. le Préfet de ce département en date du trois avril dernier
 à l'effet de donner son avis, sur les réparations ^{à faire} aux chemins

Le conseil municipal
P. D.

Refléchi. n'a le jeu de retourner de la commune, déclare ne
pouvoir faire droit à aucune des questions ci dessus indiquées.
fait et délibéré en séance au bureau municipal les jours
mois et an susdits.

Armand Lescroart

Emilien Lacour

NEXON

Naugon aduillay

P. Dangeorges
maire.

Lebrault

Robert and jacques